

Questions écrites Conseil de ville du 27 février 2023

Quel équilibre financier pour le site de SAFED

Le 1^{er} août 2022 la ville de Delémont est devenue propriétaire foncière du site SAFED suite à la votation du 15 mai 2022.

Le point 1 du message du conseil communal comprenais le passage suivant :

- Dans un premier temps, les bâtiments et les activités existantes seront maintenus et le développement se fera de manière progressive, certainement en très grande partie par des investissements privés.
- Le crédit de 12,5 millions représente une charge certaine pour la ville, déduction faites des locations, hormis celle de l'association Vilebrequin qui est payée par la ville si mes renseignements sont exacts.

Les remarques et questions qui se posent sont les suivantes :

- Plusieurs locataires actuels ont reçu la visite de divers employés communaux tout en informant les locataires que ces visites étaient organisées dans le but d'étudier des projets futurs, que le but final de ce site était d'accueillir des entreprises à valeurs ajoutées et qu'eux ne répondaient pas à ces critères. Les entreprises consultées ont été surpris de ce type de remarques, un peu plus de diplomatie aurait été bienvenue.
- Plusieurs locataires vont donc quitter les lieux (ou les ont déjà quittés) et il faut savoir que ces locations représentent plus de 100'00.- par année. On apprend ensuite qu'il est prévu de louer une grande partie de ces locaux à l'association La Cantine. Alors là, les locataires sont encore plus surpris car ils avaient le sentiment que leur entreprise avait davantage de valeur ajoutée que l'association La Cantine. A préciser que le but de l'association La Cantine est salué par tous les locataires et qu'il n'est nullement question de les dénigrer.
- Au vu des locations perdues par le départ de ces locataires, est-ce que la Commune est certaine de retrouver le même équilibre financier qu'auparavant ? Cela semble nécessaire de retrouver cet équilibre financier au vu de la situation actuelle.
- Si non, dans quelle mesure la Commune est capable de financer ces locations ?
- L'endroit pour placer La Cantine est-il bien approprié quand on connaît tous les problèmes rencontrés lorsqu'ils étaient installés sur le site des Rondez ? Cette question est renforcée quand on sait que la Commune avait l'intention de leur mettre à disposition ou de louer des locaux à la Rte de Porrentruy 16 et que plusieurs dizaines d'oppositions ont été déposées ?
- Sachant que les rencontrés par La Cantine sur le site des Rondez, la Commune ne pense-t-elle pas que cela pourrait être un frein à d'éventuels futurs locataires pour venir s'établir sur ce site ?

Pascal Favre
Conseiller de ville PLR